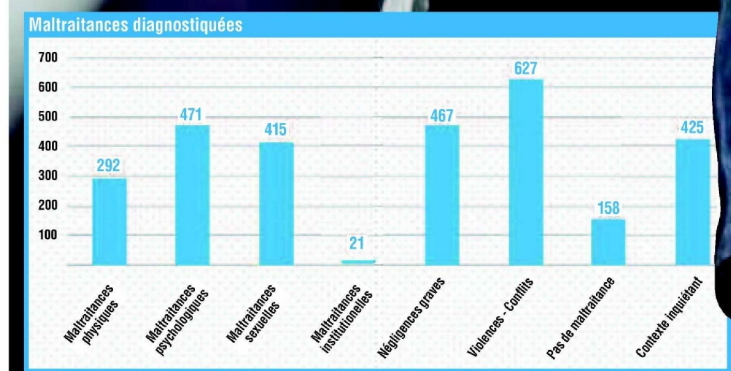


17 SIGNALEMENTS DE MALTRAITANCE PAR JOUR !

2.876 maltraitements ont été recensés par SOS Enfants en 2017. Un chiffre sans cesse en hausse



Le service d'aide SOS Enfants permet à tout un chacun de signaler des actes de violence envers des enfants. Selon les dernières données en la matière que nous publions en exclusivité, 2.876 maltraitements ont été recensés l'an passé. C'est 6 % de plus qu'en 2016. Et ces chiffres ne cessent d'augmenter avec les années.

Ce sont des statistiques particulièrement interpellantes que nous fournit l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). En 2017, ses 14 équipes de SOS Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont reçu 6.188 signalements par téléphone, par courrier ou par e-mail pour maltraitance d'enfants. 91 % de témoignages concernaient directement des enfants victimes. 53 % émanaient de professionnels de la petite enfance (tribunal de la jeunesse, instituteur, centre PMS...) et 46 % de non-professionnels. Dans 53 % des cas, c'est la mère qui établissait une demande d'aide.

« MA VOISINE VIOLENTÉE »

Au total, 65 % des signalements reçus par SOS Enfants portaient directement sur une situation de maltraitance, suspectée ou avérée. 27 % des appels étaient liés à un contexte inquiétant, c'est-à-dire une situation où aucune maltraitance n'a été constatée mais le contexte dans lequel les enfants vivent est préoccupant et peut avoir, dans certains cas, des conséquences à long terme sur leur développement.

Maryse (nom d'emprunt) a un jour décidé de prendre contact avec ce service de l'ONE. « Mes voisins n'arrêtaient pas de se disputer. Leur petite, elle, n'arrêtait pas de maigrir et avait régulièrement des bleus sur les bras. J'ai cru qu'elle était battue durant ces conflits quotidiens. Après l'aide de SOS Enfants, on a découvert qu'elle ne voulait plus manger et qu'elle se faisait du mal car elle se sentait responsable de ce chaos. »

Ce genre de coups de téléphone a induit 4.293 analyses de la part de l'ONE et a permis de diagnostiquer 2.876 maltraitements en 2017. Plus

ieurs types de maltraitance peuvent être diagnostiqués pour un même enfant sur une même période.

Les violences conjugales et conflits conjugaux exacerbés constituaient l'an dernier la maltraitance la

Dans 20 % des cas, les petites victimes souffrent de négligences graves

plus souvent rencontrée avec 627 interventions par SOS Enfants.

« La violence conjugale est un ensemble d'attitudes, propos et comportements visant à dévaloriser, humilier, contrôler, dominer, apeurer voire blesser psychologiquement ou physiquement le ou la partenaire. Le conflit de couple est, lui, le résultat de divergences d'opinions, de valeurs, d'intérêts », explique Élodie, une jeune psychologue indépendante. « Si ces comportements peuvent sem-

bler anodins pour les adultes, c'est loin d'être le cas pour l'enfant. Celui-ci peut s'inquiéter de la situation et être soumis à de fortes pressions de la part de ses parents. Cela peut par exemple induire des troubles du sommeil, de l'irritabilité du décrochage scolaire et/ou de l'isolement social. »

La maltraitance physique représente, elle, 21 % des diagnostics menés par SOS Enfants, les négligences graves 20 % et la maltraitance sexuelle 18 %. Enfin, la maltraitance psychologique était présente dans 13 % des cas et la maltraitance institutionnelle 1 %.

60 % DE VIOLENCES PHYSIQUES

Les maltraitements physiques et sexuelles comptabilisent à elles deux près de 60 % des signalements réalisés auprès des équipes SOS Enfants. Mais elles ne représentent finalement qu'un tiers des maltraitements diagnostiqués.

À l'inverse, les négligences graves et les enfants exposés aux violences conjugales sont bien plus diagnostiqués que signalés. ●

ALISON VERLAET

L'issue majoritaire

Un suivi thérapeutique pour les victimes

Mais comment fonctionnent ces antennes et comment aident-elles ces enfants ?

« Les missions des membres de SOS Enfants sont doubles. Il s'agit, d'une part, de prévenir la maltraitance et, d'autre part, de prendre en charge des situations de maltraitance. Ses services offrent un espace de parole confidentiel qui favorise la démarche de chacun vers un service de soins. Il en existe quatorze réparties sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont trois officient dans le cadre hospitalier », nous explique-t-on

à l'ONE. « Si, après analyse du signal, l'une d'elles estime qu'une rencontre avec l'enfant est nécessaire, elle ouvre un dossier et procède à une évaluation clinique pluridisciplinaire de la situation vécue par l'enfant. Au terme de ce bilan, elle est généralement en mesure d'identifier si l'enfant a subi, ou non, de la maltraitance et de quel type », poursuit-on au service communication.

« Dans ce cadre, elle assure ensuite un soutien psychologique et/ou médico-social, voire une prise en charge psychothérapeu-

tique de l'enfant et/ou des parents. Ces interventions peuvent se faire dans le cadre d'une consultation ponctuelle ou d'un long accompagnement. »

DES PLACEMENTS EN FOYER

Le suivi thérapeutique en dehors de l'équipe SOS Enfants constitue clairement la mesure la plus préconisée par les équipes au terme du diagnostic. Arrivent ensuite une guidance socio-éducative et le placement de l'enfant en institution ou famille d'accueil. ●

A.VLT.